

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SERVICE DE GARDE L'ENVOLÉE INC.	Numéro de permis 2016320	Date d'inspection Le 16 septembre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les Lucioles		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	16 sept. 2019	
Commentaires :			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : a) du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu d'exploration et de découverte, lesquelles sont au choix de l'enfant.	21(a)	16 sept. 2019	
Commentaires : Depuis l'heure que les enfants (maternelle) sont arrivés de l'école, je ne les ai pas observés toucher un jouet à part des matériels pour colorier jusqu'à temps qu'ils sont allés dehors. L'éducateur ne les laissait pas jouer avec les jouets, alors ils n'ont pas de temps pour explorer les matériels dans la classe.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : b) des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur.	21(b)	16 sept. 2019	
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (i) de vivre des expériences de groupe et individuelles.	21(c)(i)	16 sept. 2019	
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (ii) d'explorer les différentes formes de littératie.	21(c)(ii)	16 sept. 2019	
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iii) d'exprimer sa créativité et ses intérêts.	21(c)(iii)	16 sept. 2019	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences.	21(c)(iv)	16 sept. 2019	
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (v) de vivre des accomplissements et des réussites.	21(c)(v)	16 sept. 2019	
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (vi) de résoudre des problèmes.	21(c)(vi)	16 sept. 2019	
Commentaires : Voir règlement 21(a)			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	20 sept. 2019	
Commentaires : Il n'y a pas de routine quotidienne affichée dans la salle 135.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	16 sept. 2019	
Commentaires : Il n'y a pas de procédures d'évacuation affichées dans la salle 135.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	16 sept. 2019	
Commentaires : Les noms et les numéros de téléphone des membres du conseil d'administration qui sont présentement affichés, sont de 2018/2019. Vous devrez mettre à jour vos affiches pour démontrer votre conseil d'administration 2019/2020 et non 2018/2019.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie.	25(g)	16 sept. 2019	
Commentaires : Les allergies ne sont pas affichées dans la salle 135.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	16 sept. 2019	
Commentaires :			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	16 sept. 2019	16 sept. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Lors de ma visite de surveillance aujourd'hui, je suis arrivé avant les enfants et le cabinet où se trouvent les produits toxiques (windex), n'était pas barré. Je (mentor en assurance de la qualité) l'ai barré. Les produits toxiques ont besoin d'être barrés, même si les enfants ne sont pas présents dans la salle.			

Commentaires généraux

Chaque salle de classe a besoin d'avoir leur nom et numéro de permis affichés sur leur porte immédiatement pour que les parents, éducateurs, et membres de l'équipe de délivrance de permis puissent déterminer à quel permis appartient la salle.

Commentaires généraux

Il est aussi recommandé que les rideaux sur les portes de classe restent ouverts en tout temps pour que les membres de la direction puissent voir ce qui se passe dans les classes

SVP mettre à jour vos affiches pour démontrer votre conseil d'administration 2019/2020 et non 2018/2019 (pour tous vos permis).

Après que les enfants sont arrivés de l'école, il y avait une activité de colorier. Il y avait certaines enfants qui ne voulait pas colorier, mais l'éducateur voulait que tous les enfants couleure, et n'avait pas offert aux enfants un autre option. Pourquoi est ce que tous les enfants on besoin de faire la même activité? Il devrait avoir plus d'option d'activité (aux libre choix) pour les enfants, surtout pour les après classes, car ils étaient à l'école toute la journée.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2019

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2019

Date